



**HAL**  
open science

## Licence Philosophie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Philosophie. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02036836

**HAL Id: hceres-02036836**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036836v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Philosophie

de l'Université Paris 8 - Vincennes  
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Philosophie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140007168

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Paris 8, Saint-Denis et Maison des Sciences de l'Homme, Saint-Denis.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Dans l'héritage du centre universitaire expérimental de Vincennes fondé par Foucault, la mention de *Philosophie* conserve une dimension d'ouverture philosophique. Inscrite dans l'UFR Arts, elle vise l'acquisition de solides connaissances en philosophie (en privilégiant la philosophie contemporaine et la réflexion sur les arts) et, plus largement, une formation susceptible d'accompagner d'autres choix disciplinaires ou professionnels (dans le domaine de l'art, de l'édition, de la culture...). Construite en six semestres, elle se caractérise par une architecture en trois blocs d'unités d'enseignements (UE) : majeures, transversales et mineures permettant une éventuelle reconversion. Elle s'adresse à un public hétérogène (étudiants du bassin nord de Paris, étrangers, salariés, mais aussi étudiants issus des CPGE -Classes préparatoires aux grandes écoles). Elle inclut la proposition de quatre doubles licences : trois doubles licences *Philosophie et Langues littéraires et civilisations étrangères* -LLCE- (allemand, anglais, espagnol) et une double licence *Philosophie et Droit*.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il s'agit d'une mention construite en cohérence avec l'héritage prestigieux du centre universitaire expérimental de Vincennes, pour offrir une formation de philosophie à la fois solide et exigeante, tirant parti de son



environnement et de son insertion dans l'UFR Arts, optant pour des choix assumés (le privilège de l'esthétique et de la philosophie contemporaine) et pour une large ouverture disciplinaire et internationale (la forte proportion d'étudiants étrangers inscrits témoigne de cette attractivité).

Le projet pédagogique est de qualité et respecte la progressivité de la licence sur les trois années, tant en majeure qu'en mineure. Il se caractérise par un effort réfléchi pour construire une formation de philosophie solide et exigeante qui puisse soit se prolonger en master de philosophie, avec une possible initiation à la recherche dès la troisième année de licence (PPR, projet personnel d'initiation à la recherche dans le parcours professionnel recherche), soit servir de socle pour accompagner d'autres choix disciplinaires ou professionnels – place donnée aux UE mineures externes à la discipline, forte insertion dans l'UFR Arts, introduction remarquable pour une licence de *Philosophie* de stage(s) d'ouverture au monde professionnel : obligatoire en deuxième année (L2), au choix en L3 (Parcours personnel Professionnalisé PPPro), enfin création de doubles licences « voies d'excellence ». Il y a là un dispositif ambitieux et séduisant avec trois réserves : a) le choix délibéré de ne pas préparer directement aux concours de recrutement dans la discipline, b) la chute des effectifs en L2 alors qu'elle est conçue comme un pivot en raison du stage, c) le risque de dévalorisation de la mention générale, induite par la coexistence avec ces quatre nouvelles filières et le potentiel déséquilibre entre la licence « normale » (avec remédiation et dispositif d'accompagnement pour un public en difficulté) et ces doubles licences conçues comme des parcours « d'excellence » (qui s'adresseraient notamment aux étudiants sortant de CPGE). Il convient de noter les propositions inventives pour s'adapter à un public très particulier et proposer des solutions pour des publics hétérogènes (cursus « normal » avec remédiation pour des étudiants plus faibles, cursus « d'excellence » des quatre doubles licences susceptibles d'attirer un autre public).

Un aspect remarquable de cette licence est la mise en place de nombreux dispositifs d'aide à la réussite. Ils témoignent d'une réflexion soutenue et volontariste : un premier semestre propédeutique, un accompagnement personnalisé avec un enseignant référent à partir d'un contrat individuel de réussite, des possibilités de remédiation à l'intersemestre, le choix intéressant de mineures en externe favorisant les passerelles et l'éventuelle reconversion, des stages encadrés en direction du monde professionnel, un effort notable en direction des étudiants salariés par des horaires de cours aménagés (en fin de journée, le samedi ; possibilité de cours intensifs en fin de semestre).

Non moins remarquables sont les moyens déployés pour préparer l'orientation en établissant le contrat individuel de réussite en début de L1 et en faisant un bilan en fin de premier semestre (S1) après un semestre propédeutique ; on a déjà souligné le dispositif innovant pour une mention de *Philosophie* d'un projet personnel encadré en L3 qui peut être un PPPro ou un PPR. En revanche, on a peu de chiffres pour estimer l'effectivité de ces dispositifs, on sait seulement que la majorité des étudiants (près de 60 %) issus du L3 s'inscrivent en master dans le département, ce qui fait peu au regard de la proportion faible de ceux qui obtiennent leur licence (env. 1/4 des effectifs). Ces proportions seront sans doute modifiées par les doubles licences. L'équipe exprime le désir de créer un Pôle de suivi sur le devenir des étudiants qui serait bien utile ; en attendant, aucun indicateur n'est donné sur l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 (il paraît peu probable qu'on puisse exercer directement à l'issue d'une licence les professions renseignées par les fiches RNCP et ADD) et sur le devenir des sortants non diplômés.

Il faut cependant relever le très faible nombre d'étudiants en L2 (un tiers au regard de ceux de L1 et de L3 – la L3 bénéficiant de l'arrivée d'étudiants extérieurs, notamment étrangers). Cela pose un problème, redoublé par le fait que la L2 est conçue explicitement comme une « année pivot » en raison du stage obligatoire qui doit permettre les choix ultérieurs.

L'équipe est homogène et équilibrée (11 PR, 15 MCF dont 4 HDR, autres 9). De manière originale, un conseil de perfectionnement réunit mensuellement les enseignants, étudiants, personnels administratifs du département, il compte dans les services des personnels et est obligatoire pour les étudiants de licence, il est le lieu des discussions et des retours d'évaluation. Une ouverture de ce conseil à des représentants externes est envisagée. Cette mesure paraît fort intéressante, et plus particulièrement dans le cadre d'une formation qui vise au développement d'un esprit critique et du dialogue argumentatif ; on peut cependant s'interroger sur son effectivité réelle, surtout au regard du nombre d'étudiants attendus en licence (100 étudiants par niveau).

● Points forts :

- Une mention bien construite avec une large ouverture disciplinaire et internationale.
- La qualité des dispositifs adaptés à chaque public.
- Un projet pédagogique de qualité et réfléchi, articulé par des majeures et des mineures qui offrent la possibilité de diversifier les débouchés professionnels, avec le souci remarquable pour une licence de *Philosophie* de viser différents champs professionnels, entre autres par un stage obligatoire en L2 (année pivot en ce sens de la formation et la possibilité d'un PPPro en L3).

- Points faibles :
  - Le manque d'indications chiffrées et d'éléments factuels précis qui permettraient de juger de l'effectivité des innovations proposées.
  - La faiblesse des effectifs en L2, pourtant année pivot.

## Recommandations pour l'établissement

Ce projet se recommande par sa volonté de proposer une formation de philosophie exigeante et originale en tirant parti au mieux du contexte universitaire (interaction avec l'ensemble de l'UFR Arts et collaboration avec d'autres pour structurer quatre doubles licences à coût constant). Il est animé par le souci de proposer des filières de qualité (voire d'excellence) sans négliger un environnement socio-économique difficile et en proposant une ouverture large à d'autres champs disciplinaires et conséquemment à d'autres débouchés professionnels. Une dimension internationale est aussi présente dont témoignent de nombreuses conventions avec des institutions étrangères (particulièrement d'Amérique latine).

Il faudrait disposer d'indications chiffrées précises pour mesurer l'effectivité des mesures mises en place, et créer une structure apte à recueillir les données de l'insertion professionnelle des étudiants et du devenir des non diplômés, les pourcentages de répartition des étudiants en PPRE et PPPRO, et les suites professionnalisantes de ce dernier.

Il serait souhaitable de rester très attentif à l'équilibre des formations (risque de dissymétrie entre la licence de *Philosophie* et les quatre projets de double licence : ne pas « vider » la licence de *Philosophie* par les quatre projets de double licences, ne pas en faire une « sous-formation » pour les étudiants « faibles » — d'autant que la mention assume le fait de ne pas préparer aux concours d'enseignement en philosophie, et ne peut donc s'assurer de la présence des étudiants potentiellement intéressés par ces concours difficiles. Il faudrait rester vigilant sur l'exigence philosophique malgré les difficultés de niveau et les variations d'effectifs.

Sans doute faudrait-il aussi réfléchir aux moyens de maintenir une vraie dynamique et continuité de la L1 à la L2 afin qu'elle puisse remplir effectivement le rôle d'année pivot qui lui est dévolu. Cela revient à une recommandation dont on reconnaît la difficulté, comment maintenir des effectifs stables dans un cursus exigeant avec un public hétérogène ? À tout le moins, on doit reconnaître que le dispositif de la mention essaie d'inventer des solutions.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY  
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB  
Directeur de la section de la formation et des  
diplômes  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.



**Danielle TARTAKOWSKY**  
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY  
UNIVERSITÉ PARIS  
La Présidence  
VINCENNES SAINT-DENIS

<b>REMARQUES CONCERNANT L’EVALUATION DE LA LICENCE DE PHILOSOPHIE (PARIS 8) PAR L’AERES.</b>
--

## **I. Corrections factuelles**

---

Un flottement apparaît à plusieurs reprises dans la dénomination des projets personnels et leur acronyme en L3.

Il s’agit du :

- **PPR (Projet Personnel d’initiation à la Recherche)** et non PPRE.
- **PPPro (Projet Personnel Professionnel)** et non PPPRO ou PPRO

## **II. Observations et informations supplémentaires**

---

➤ **Les experts AERES émettent trois réserves.**

*“ a) le choix délibéré de ne pas préparer directement aux concours de recrutement dans la discipline ”*

La préparation aux concours de recrutement, CAPES et agrégation, se situe au niveau master, une fois la licence obtenue. La valeur de la licence de philosophie, reconnue par l’AERES, permet aux étudiants d’envisager une telle poursuite d’études. Cependant cela concernerait, vu le public d’origine très locale, un nombre d’étudiants extrêmement faible, *ce qui mobiliserait des ressources disproportionnées*. D’autre part, le master de philosophie est orienté vers la recherche et d’autres universités d’Île-de-France proposent d’excellentes préparations aux concours de recrutement. *Il n’y a aucun inconvénient, du point de vue global, à diriger les étudiants vers des départements de philosophie d’autres universités qui répondent précisément à leur attente*. Même si “ nos chiffres ” en pâtissent, c’est l’intérêt des étudiants qui prime.

*“ b) la chute des effectifs en L2 alors qu’elle est conçue comme un pivot en raison du stage ”*

Cette chute ne concerne pas toutes les années. Le recrutement en L1 conjugue plusieurs facteurs pénalisants : des étudiants de niveau assez faible, souvent détenteurs de baccalauréats non généraux, par conséquent ayant eu peu d’heures de philosophie en terminale, il n’est donc pas étonnant qu’il leur faille deux années pour obtenir la licence.

D’autre part, le département de philosophie se veut non discriminatoire et non sélectif lors de l’inscription en L1 : conformément à la réglementation, le baccalauréat est le diplôme d’accès aux études supérieures, tous ses détenteurs sont ainsi accueillis, sans sélection. De ce fait, certains étudiants refusés dans d’autres filières se retrouvent *par défaut* en philosophie, alors qu’ils n’ont qu’un désir très ténu de suivre ces études. La licence de philosophie étant un parcours exigeant, ces étudiants se rendent compte, à la faveur des étapes de remédiation, que celle-ci n’est pas vraiment un choix de leur part. D’où, sans doute, la chute notée en L2, qui, encore une fois, n’est pas systématique.

*c) le risque de dévalorisation de la mention générale, induite par la coexistence avec ces quatre nouvelles filières [doubles licences] et le potentiel déséquilibre entre la licence “ normale ” (avec remédiation et dispositif d’accompagnement pour un public en difficulté) et ces doubles licences conçues comme des parcours “ d’excellence ” (qui s’adresseraient notamment aux étudiants sortant de CPGE). ” (...)* Le risque de dissymétrie entre la licence de Philosophie et les quatre projets de double licence : ne pas “ vider ” la licence de Philosophie par les quatre projets de double licences, ne pas en faire une “ sous-formation ” pour les étudiants “ faibles ”.

Les doubles licences sont conçues, dans la continuité du travail déjà engagé depuis plusieurs années avec l'ouverture des cours " Allemand pour philosophes " et " Anglais pour philosophes ", pour être une filière exigeante, excellente et *précise*. Elles s'adressent à des étudiants désireux de faire se rejoindre, dans leur propre parcours, deux disciplines aux fortes particularités, et dont la réunion est à son tour un champ de questionnements, d'investigations, de transdisciplinarités. Ainsi il n'est pas question de faire des licences larges et floues, de " sciences humaines ", d' " humanités ", de " lettres et philosophie ", qui effectivement pourraient " vider ", sous couvert d'un plus large champ réunissant des non-spécialités, la licence simple de philosophie. Les doubles licences, telles qu'elles sont conçues avec l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le droit, exigent un double voire un triple approfondissement. Au lieu de diluer, elles aiguissent ; au lieu de dissoudre un diplôme, elles débouchent sur deux diplômes.

De plus les doubles licences s'adressent, comme filière d'excellence, aux étudiants motivés, aux étudiants qui n'ont pas envie de se couper d'un parcours au sortir du baccalauréat, c'est-à-dire qu'elles sont destinées aux bons étudiants qui ne s'engagent pas dans des CPGE. Elles s'adressent évidemment aussi aux étudiants sortant de CPGE, qui sont, pour beaucoup, issus des classes préparatoires de Seine-Saint-Denis qui y verront une opportunité pour valoriser leur capacité de travail. C'est dire que les doubles licences ne *séparent* pas les étudiants en difficulté et les étudiants issus des CPGE, au contraire, elles sont une possibilité ouverte pour tous et les réunissent dans les mêmes cours.

### ➤ **Sur la synthèse de l'évaluation :**

#### ▪ Chiffres :

Le département tient à souligner qu'il ne maîtrise paradoxalement aucun des chiffres avancés. Par ailleurs, les critères retenus pour ces tableaux chiffrés ne tiennent pas compte de plusieurs paramètres pourtant essentiels : le milieu social des étudiants inscrits, leurs conditions de vie, le milieu socio-économique dans lequel ils vivent ; par exemple ces tableaux ne tiennent pas compte de la proportion importante des étudiants contraints de financer leurs études par de petits métiers, mal rémunérés et chronophages, qui impactent entre autres le nombre d'années pour obtenir une licence.

Les données chiffrées sont très difficiles à obtenir. Le croisement des sources chiffrées laisse apparaître des chiffres contradictoires entre eux.

Nos logiciels ne sont pas capables de fournir des informations fiables.

La cellule statistique de l'université s'est emparé du problème, mais, au moment de rendre les maquettes, les chiffres n'étaient toujours pas disponibles.

Les experts regrettent le petit nombre de " chiffres pour estimer l'effectivité " des dispositifs de remédiation, du stage de L2 et des projets personnels (PPR ou PPPro). Je rappelle que le bilan pour une maquette à venir ne peut être effectué. De même, dans les " points faibles ", est noté " le manque d'indications chiffrées et d'éléments factuels précis qui permettraient de juger de l'effectivité des innovations proposées " : comme il s'agit bien d' " innovations ", elles n'ont pas été mises en place, il est illogique de chercher à les évaluer.

Concernant les chiffres, les experts relèvent la création d'un Pôle de suivi sur le devenir des étudiants, que le département de Philosophie appelle de ses vœux, mais dont il est bien conscient qu'il ne peut être mis en place sans la création d'un poste dédié.

#### ▪ Insertion professionnelle :

L'insertion professionnelle, pour les raisons évoquées ci-dessus, est très difficile à évaluer. Le Pôle de suivi du devenir des étudiants, la création d'un site d'*alumni*, devraient corriger l'absence de données, mais d'expérience, on peut affirmer que les étudiants qui s'insèrent professionnellement ne cherchent pas à rester en contact avec leur université d'origine.

Pour autant, la fiche RNCP reste totalement pertinente : elle décrit les métiers possibles à l'issue de la licence de philosophie.

En revanche, l'université, et toute licence de philosophie, ne peuvent influencer sur le marché du travail ; elles ne sauraient être tenues pour responsables du fort taux de chômage. L'université n'a pas pour fonction de former des travailleurs et il y aurait sans doute un bénéfice général à renverser les termes de l'exigence : que le marché du travail emploie des étudiants issus des filières sciences humaines — surtout si celles-ci étaient revalorisées — avec les qualités qu'elles requièrent et qu'elles procurent, au lieu que les universités des savoirs s'adaptent aux professions déjà rares.